

tenue sous la présidence de Madame PERDU, assisté(e)
de Monsieur SANCHIS-GAONACH et Madame GENTY, Conseillers
En présence de Monsieur AUBRY, Rapporteur public
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 45

01)	DOSSIER N° 2201945	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	Question préjudicielle transmise par le tribunal judiciaire de Mont de Marsan. La SARL GOELIA GESTION demande d'annuler les titres de recettes émis à son encontre par le SIVOM du Born concernant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des appartements de tourisme lui appartenant	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL GOELIA GESTION	CABINET C.V.S.
Défendeur	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES DU BORN	Maître DUTIN Frédéric
02)	DOSSIER N° 2300737	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La SCCV DENDAK demande l'annulation de l'arrêté du 20/7/2023 du maire de la commune d'Urrugne portant refus du certificat d'urbanisme CU 64545 22B0149, ensemble le rejet de leur recours gracieux du 18/11/2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCCV DENDAK	SELARL CHAPON & ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'URRUGNE	Maître MANDILE Dorothée
03)	DOSSIER N° 2503053	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La SCCV DENDAK demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° PC 064 545 24B0038 pris par le maire de la commune d'Urrugne le 16 avril 2025 portant refus de construire un ensemble résidentiel et commercial composé de 27 logements, d'une surface commerciale et d'une surface d'activités professionnelles sur un terrain sis route de Kanpobaita.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCCV DENDAK	SELARL CHAPON & ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'URRUGNE	Maître MANDILE Dorothée

09 heures 45

04)	DOSSIER N° 2401785	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	M. J. demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Hautes-Pyrénées en date du 12/07/24 portant refus de séjour.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur J. Grigoli	Maître MOURA Henri (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
05)	DOSSIER N° 2600953	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La Société FREE MOBILE demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° DP 64 545 2600001 pris par le maire de la commune d'URRUGNE le 22 janvier 2026 formant opposition à déclaration préalable pour l'installation d'un pylône arbre d'une hauteur de 24m avec support d'antennes et de faisceaux hertziens avec coffrets techniques et pose de clôture sur un terrain sis 63 chemin d'Aminzenea.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	FREE MOBILE	PAMLAW - AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'URRUGNE	SELARL CABINET CAMBOT
06)	DOSSIER N° 2300342	RAPPORTEUR: Monsieur Marc SANCHIS-GAONACH
Titre de l'affaire	Mme Patricia C. demande l'annulation de l'arrêté n° PC 064 102 22 B0115 du 7 décembre 2022 délivré par le Maire de BAYONNE à la SCI UME pour la construction d'une maison individuelle.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Madame C. Patricia	Maître AROTARENA Joana (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BAYONNE SCI UME	MAIRE SELARL ETCHE AVOCATS

09 heures 45

07)	DOSSIER N° 2301506	RAPPORTEUR: Monsieur Marc SANCHIS-GAONACH
Titre de l'affaire	Mme Colette D. demande l'annulation de l'arrêté n° PC 064 102 22 B0115 du 7 décembre 2022 par lequel le maire de Bayonne a délivré à la SCI UME un permis de construire une maison individuelle.	
Demandeur	Nom des parties Madame D. Colette	Représentants des parties DELMA AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE BAYONNE SCI UME	MAIRE SELARL ETCHE AVOCATS
08)	DOSSIER N° 2501109	RAPPORTEUR: Monsieur Marc SANCHIS-GAONACH
Titre de l'affaire	Monsieur K. Aslan, actuellement au CRA de Hendaye, demande au tribunal d'annuler l'arrêté pris le 15 avril 2025 par le préfet de la Gironde, portant expulsion du territoire français à destination de la Turquie dont il a la nationalité.	
Demandeur	Nom des parties Monsieur K. Aslan	Représentants des parties Maître CESSO Paul (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, PRÉFECTURE DE LA GIRONDE	
09)	DOSSIER N° 2501226	RAPPORTEUR: Monsieur Marc SANCHIS-GAONACH
Titre de l'affaire	M. M. Aslan K., actuellement au CRA de Hendaye, demande au tribunal d'annuler l'arrêté du 4 mars 2025 par lequel le préfet de la Gironde a retiré sa carte de résident	
Demandeur	Nom des parties Monsieur K. Aslan	Représentants des parties Maître CESSO Paul (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, PRÉFECTURE DE LA GIRONDE	

Arrêté le 31/08/2026
Le président du tribunal